

Mon Lumumba : le Messie noir !

Icône planétaire que l'humanité progressiste pleure à chaudes larmes...

Passou Lundula

réagit à « L'Exécution de Lumumba », publication de Jacques Brassinne de La Buissière, aux éditions « Racine », datant du 3 janvier 2020.

Monsieur Brassinne,

Je viens de déglutir votre sottisier intitulé « L'Exécution de Lumumba » exudant la haine de Lumumba qui vous démange à l'instar de l'immense majorité des Belges.

Vous avez affirmé, dans « Qui a assassiné Patrice Lumumba ? » que vous avez appris la mort de Lumumba deux jours plus tard ; mais oubliant votre déposition d'il y a vingt-sept ans : vous dites, dans « L'Exécution de Lumumba » que la date du 17 janvier 1961 vous a trouvé à Elisabethville ; cela m'amène à me poser des questions sur vos facultés mentales.

La Belgique, qui n'a jamais eu la moindre considération pour la souveraineté du Congo et qui s'est donné le toupet de croire qu'elle a un droit de regard sur tout ce qui se passe au Congo, avait débloqué, dès juillet 1960, sept millions de francs belges pour les opérations de déstabilisation de Lumumba ; puis elle mit sur pied, toujours en juillet 1960, deux réseaux, le réseau Crocodile et le réseau Milpot , confectionnés par un certain André Moyen pour couler Lumumba et, enfin, la Belgique monta l'opération Barracuda pour l'élimination physique de Lumumba. L'ignorez-vous ?

Pour faire face à l'agression belge contre le Congo et résorber la sécession katangaise de triste mémoire, Lumumba fit appel à l'ONU en se fiant à sa Charte constitutive. L'ONU vint ; son exultation se mua en dépit quand, sagace, il dégota son agenda caché, concocté par le monstre yankee, qui consistait à placer le Congo

sous la tutelle de l'ONU au bénéfice de l'Occident ; elle se ligua contre Lumumba, toutes voiles dehors, en faisant bloc avec ses ennemis tant intérieurs qu'extérieurs, devenant ainsi juge et partie en violation flagrante du paragraphe IV du Conseil de sécurité du 12 juillet 1960 qui stipulait que « l'ONU n'interviendra dans aucun conflit interne ».

Lumumba, excédé par l'abjecte partialité de son Secrétaire Général d'alors, le Suédois Dag Hammarskjöld, rompit avec l'ONU le 14 août 1960 au nom de la souveraineté nationale qui lui était chère. L'antipathie d'Hammarskjöld se mua en obsession : écraser Lumumba. **L'assassinat de Lumumba est un crime contre l'Humanité perpétré sous la bannière de l'ONU.** Le 18 septembre 1961, sept mois après le trépas de Lumumba, Hammarskjöld périt dans un mystérieux crash d'avion à Ndola, en Zambie : je m'en suis réjoui à pleins poumons. Il a expié.

En août 1960, Gaston Eyskens, alors Premier ministre, envoya le Pr Van Bilsen, en accord avec la Couronne, en qualité de conseiller spécial auprès de Kasa-Vubu avec une mission spéciale : le contraindre à démettre Lumumba. Lumumba, ayant dégoté son vilain jeu, ordonna son arrestation : il quitta clandestinement Kinshasa pour Brazzaville où se trouvait le Quartier général du complot anti-Lumumba que la Belgique installa avec la complicité de la France sous De Gaulle, qui n'a jamais pardonné à Lumumba pour son soutien sans équivoque à la Révolution algérienne, et qui agissait par le biais du burlesque Fulbert Youlou. Ensuite le même Van Bilsen se rendit à Elisabethville en octobre 1960, en pleine sécession katangaise, pour pousser Tshombe à accepter la déportation de Lumumba au Katanga. C'est à Brazzaville, le 28 novembre 1960, où Kasa-Vubu, Mobutu, Nendaka, Bomboko, Ndele, Tshombe et Kalonji s'étaient rencontrés, en présence du major Belge Guy Weber, que fut discuté et scellé le sort de Lumumba.

Le Belge André Lahaye avait supervisé la session extraordinaire du collège des commissaires généraux du 14 janvier 1960, aux côtés du chef d'antenne de la CIA au Congo, Larry Devlin, qui décida du transfert de Lumumba au Katanga et c'est le colonel belge Louis Marlière qui était le chef de l'expédition qui convoya Lumumba et ses deux compagnons d'infortune, Okito et Mpolo, à la mort. Le Dr Pieters, travaillant pour l'Assistance Technique Belge au Katanga, avait établi trois faux certificats de décès pour des corps - de Lumumba, Okito et Mpolo - qu'il n'avait pas vus et que le sinistre Munongo exhiba devant la presse internationale. Un salaud. Vous avez ensuite assené, en page 50, ce qui suit :

« La motivation d'Aspremont Lynden

était claire : il fallait à tout prix neutraliser Lumumba en le mettant en prison de Jadotville ».

L'argument est misérable. Au surplus, il est sot.

Le roi Baudouin avait envoyé à John Kennedy, quelques jours avant son entrée officielle à la Maison-Blanche, le 20 janvier 1960, une correspondance secrète lui demandant de ne pas intercéder en faveur de la libération de Lumumba qui languissait à la prison de Thysville dans des conditions effroyables ; autrement dit : il souhaitait vivement la disparition de ce Grand Héros Panafricain à l'égard duquel il nourrissait une haine rabique pour lui avoir tenu tête le 30 juin 1960, sans complexe, en réponse à ses mufleries de minable bipède à la comprenette bornée.

Tshombe, ce pantin de sinistre mémoire, que le roi Baudouin invita à son mariage en décembre 1960 et, comble des combles, le décora même du Grand Cordon de la couronne, ne détenait aucun pouvoir au Katanga ; c'est le Bureau Conseil qui dirigeait le Katanga sécessionniste par Tshombe interposé et qui entérina la décision de l'Occident de faucher Lumumba. Le roi Baudouin entretenait même une correspondance cordiale avec Tshombe, tout hors la loi qu'il était : il était tombé au plus bas degré de l'abjection.

L'idée de tuer Lumumba n'a pas germé dans la tête ni de Kasa-Vubu, ni de Mobutu, ni même de Tshombe : ces fantoches n'étaient que des exécutants dociles d'un plan concocté par la Belgique et les USA, donc par l'homme blanc, encensé par le Vatican au nom de la suprématie blanche contre un Nègre. Le consul général de Belgique au Katanga, Henri Créner, et celui des USA, William Canup, avaient assisté à l'exécution de Lumumba à Shilatembo. C'est compendieux.

Le 22 juillet 1960, Lumumba est reçu aux USA comme un roi à dix-neuf coups de canons, comme le fut le roi Baudouin en 1959, et logé à Blair House où furent logés, avant lui, De Gaulle, Churchill et Baudouin Ier : La Belgique en fut indignée, **petit pays, petites gens** (parole de Léopold II peu avant sa mort), et « La Libre Belgique » se déchaîna contre Lumumba en le traitant de « sauvage » faisant ainsi fi de son statut social. Lumumba broyé, l'Occident pavoise, en sablant le champagne. « La Libre Belgique » soupira dans cette manchette crapoteuse écrite en grandes lettres : **Le diable est mort**. Vous en souvenez-vous ?

La Belgique nous prend pour des andouilles quand elle parle de « responsabilité

morale ». La responsabilité de la Belgique dans l'imbroglia congolais, contrairement à ce que vous affirmez en page 45, est totale. Le Rapport de la commission parlementaire belge sur la mort de Lumumba nous laisse sur notre faim. Tenez-le une fois pour toutes : **l'assassinat de Lumumba est au cœur du contentieux belgo-congolais, même cent ans après nous.**

Mon **Lumumba : le Messie noir**, qui demeure la monumentale biographie de référence de cet homme sémillant, anéantit tout ce qu'on a écrit sur cette icône planétaire que l'humanité progressiste pleure à chaudes larmes pour sa fibre messianique et son oblativité ; aucun éditeur blanc, quel que soit son credo idéologique ou philosophique, ne peut ni l'éditer ni le rééditer. C'est de bonne guerre.

Je vous informe que Jason Sendwe n'a jamais été vice-Premier ministre dans le gouvernement Lumumba comme vous le rapportez dans votre sottisier et Mwamba Ilunga Prosper n'était pas ministre de la justice du cabinet Lumumba comme vous l'affirmez en page 45.

Tous vos subterfuges pour dédouaner la Belgique sont dans un cul-de-sac pour leur inanité. Vous êtes à prendre pour ce que vous êtes : un bandit mercenaire, avec tout ce que ce mot comporte d'abject. Il n'y a que les ganaches qui peuvent accorder le moindre crédit à vos âneries.

Passou Lundula

Libre-penseur, chercheur émérite et romancier, spécialiste de Lumumba

Auteur de :

« Lumumba : le Messie noir », 1288 pages

« Lumumba profané », 126 pages.